



Extrait de délibération

Comité syndical 17 Février 2020 – Parthenay

Identifiant
2020-02-11

L'An Deux Mille vingt le dix sept février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

M. Jean-François Coiffard a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 11 février 2020
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 15 titulaires / 2 suppléants
Absents, excusés : 16 titulaires / 29 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique, BIRONNEAU Pascal, COIFFARD Jean-François	FOUILLET Olivier,		
Parthenay-Gâtine	GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, BOUCHER Hervé-Loïc, DUFOUR Jean-Paul, DIEUMEGARD Claude,	BELY Françoise, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier, BERGEON Patrice, ROUVREAU Laurent, LARGEAU Béatrice, GILBERT Véronique, BRESCIA Nathalie, De TALHOUET ROY Hervé,	SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	MINEAU Nadine, CHAUSSERAY Francine, BOUJU Gilles, DOUTEAU Patrice, CANTET Jean-Paul, RIMBEAU Jean-Pierre	MORIN Joël, OLIVIER Pascal, BARANGER Johann, LEMAITRE Thierry, GUERIT Jean-Philippe, BASTY Jean-Pierre, EVRARD Elisabeth	ATTOU Yves	

Invités présents : Nicolas GAMACHE

Demande de stage dans le cadre des études préalables à la Charte du projet de Parc naturel régional

L'université de Géographie d'Angers nous a contactés pour nous présenter ses parcours de formation et envisager l'accueil d'un étudiant en stage. A cette occasion, nous avons rencontré Diane DELGADO, actuellement étudiante en MASTER 2 Paysage, Environnement, Participation et Société.

Dans le cadre de sa formation, elle est amenée à effectuer un stage afin de construire son projet professionnel.

Diane DELGADO sera suivie au cours de son stage par Camille BEVILLON. Sa mission consistera à réaliser une étude sur l'identité patrimoniale et paysagère du Pays de Gâtine en lien avec le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine.

Conformément à la réglementation en vigueur, elle recevra une gratification dont le montant horaire est fixé à 15 % du plafond de la sécurité sociale avec franchise de cotisations patronales et salariales, soit 15 % de 26 € (équivalent à 3,90 € par heure) selon le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 portant application de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. La gratification lui sera versée mensuellement.

Les frais de déplacement issus du stage seront également pris en charge par la collectivité selon la réglementation en vigueur appliquée aux personnels des collectivités territoriales.

Les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer la convention de stage de Diane DELGADO avec l'Université d'Angers, à rembourser ses frais de déplacement et à lui verser mensuellement une gratification selon les modalités présentées ci-dessus.

Le montant maximal de cette gratification pour l'ensemble de la période (20 avril – 07 août 2020) s'élève à 2047,50 € détaillée comme suit :

* 20 au 30 avril : 9 jours travaillés – indemnité : 245,70 €	* juillet : 22 jours travaillés – indemnité : 600,60€
* mai : 18 jours travaillés – indemnité : 491,40 €	* 1 au 7 août : 5 jours travaillés – indemnité : 136,50€
* juin : 21 jours travaillés – indemnité : 573,30 €	

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD